

No 48.

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI, 7 NOVEMBRE 1919.

*Onze heures a.m.*

## PRIÈRES.

M. Meighen, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Relevé faisant voir toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1918, jusqu'au 30 septembre 1919, inclusivement, ainsi que les noms des acquéreurs, conformément aux Statuts du Canada, 1886, chapitre 9, article 8.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Calder,—Que le rapport du comité spécial nommé le dix-huit septembre dernier, auquel a été référé le bill (No 10), Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, et les arrêtés en conseil relatifs au travail du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile, qui ont été déposés sur la Table de la Chambre le seizième jour de septembre pour être pris en considération, et toutes matières s'y rapportant qui ont été déposées devant la Chambre le trente et unième jour d'octobre, soient reçus, et que les dépenses qui y sont recommandées, ou qui seront requises pour l'accomplissement des recommandations qui y sont contenues, soient soumises à la considération du gouvernement.

Et sur l'amendement de M. Andrews,—Que tous les mots après "recommandées" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"ne sont pas suffisantes pour les fins du rétablissement adéquat, compréhensif et équitable de tous les anciens membres des troupes au Canada, et que ledit rapport soit renvoyé audit comité avec instruction et pouvoir de le modifier en y biffant les recommandations contenues dans le chapitre D, article 2 (Bureau des pensions), D, article 7 (propositions de nouveaux bénéfécies), article 1 (Entraînement et éducation vocationnels), article 2 (Assurance-vie); et chapitre 1, et leur substituant les principes énumérés dans les plans de réintégration civile définis dans l'Appendice 1 dudit rapport et de plus qu'il est à ces fins recommandé que les dépenses déterminées au chapitre E du rapport susdit, soient convenablement augmentées."

A 12.35 p.m., Son Altesse Royale le prince de Galles rend visite à la Chambre des Communes et est escortée sous les dais par le Très Honorable Sir George Foster, premier ministre suppléant du Canada, et l'Honorable Martin Burrell, Secrétaire d'Etat. Il a plu alors à Son Altesse Royale de recevoir individuellement l'Honorable Orateur et les membres, puis il adressa la Chambre.